

# COMMUNE DE TOSSE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2011

Page 1 sur 3

Le conseil municipal s'est réuni le 6 mai 2011, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE, Maire.

- Étaient présents : Jean-Claude Daulouède, Maire  
Yvette Guastini, Alain Guastini, Bernard Dubert et Philippe Morichère, adjoints  
Annick Bougier, Maryse Cazenave, Vanessa Ferrou, Marie-Elisabeth Vonthron, Emmanuel Dejonghe, Patrice Nagouas conseillers municipaux
- Pouvoirs : Nelly Danné à Emmanuel Dejonghe, Christophe Lafitte à Maryse Cazenave, Catherine Tauziet à Yvette Guastini, Karine Baudry à Annick Bougier, Frédéric Villenave à Alain Guastini et Lionel Couture à Philippe Morichère
- Excusés : Christian Meynard et Jean-Pierre Biremon
- Secrétaire de séance : Emmanuel Dejonghe est désigné comme secrétaire de séance



La séance est ouverte à 19h10

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 mars 2011. Approuvé à l'unanimité.  
Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 avril 2011. Approuvé à l'unanimité.

## 1. Approbation de la modification et de la révision simplifiée du PLU

### 1.1. Modification n°1 du PLU

Les évolutions projetées par la modification n°1 se déclinent en quatre volets:

#### **A : ACTUALISATION DU PLAN DE ZONAGE :**

- suite à l'approbation de la procédure de modification simplifiée en date du 7 juin 2010, abandonnant l'emplacement réservé n°6,
- suite à la réalisation de l'opération projeté ( emplacement réservé n°7),
- suite à la redéfinition des emprises nécessaires suite à l'affinement des études (emplacement réservé n°10),
- suite à l'acquisition du terrain en vue de réaliser l'opération projeté (emplacement réservé n°1)

#### **B : EVOLUTIONS LIMITEES DU ZONAGE :**

- mise en concordance du zonage avec l'évolution de la zone AUh7 (secteur Hazan) : reclassement en zone Uhc du fait de la délivrance de permis d'aménager,
- ouverture à l'urbanisation de la zone AUhf (secteur route de l'Etang) : reclassement en zone AUh lié à l'opportunité d'une nouvelle maîtrise communale des terrains inscrits dans la zone.
- reclassement de la zone Uhb (centre-bourg) en deux sous-secteurs Uhb1 et Uhb2 pour mieux gérer les conditions d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives dans la configuration actuelle du tissu urbain existant.

#### **C : EVOLUTIONS REDUITES DU REGLEMENT LITTERAL D'URBANISME :**

- redéfinition des conditions particulières de l'article 2 de la zone AUh au regard de l'état de desserte des secteurs par les réseaux pour permettre leur ouverture à l'urbanisation conformément à l'article R.123-6 du code de l'urbanisme,
- redéfinition des conditions d'implantation des constructions en limites séparatives dans le centre-bourg, concomitante à la sous-sectorisation,
- requalification de la hauteur maximale autorisée des constructions situées en limites séparatives dans les zones urbaines et à urbaniser,
- adaptation de la définition de l'emprise au sol et augmentation du coefficient d'emprise au sol maximal autorisé pour les constructions situées en zone urbaine, afin de mieux répondre aux objectifs de densification par ailleurs exprimés par les autres indicateurs de densité,
- réglementation de l'aspect extérieur des clôtures afin d'harmoniser la perception du tissu urbain depuis l'espace public,
- adjonction de dispositions visant à prévenir les risques de propagation dans le cas d'un incendie de forêt,

#### **D : EVOLUTIONS MINEURES DE CERTAINES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT :**

- évolutions concernant deux zones d'extension de l'urbanisation pour lesquelles les conditions de dessertes sont affinées (secteurs de La Lande et route de l'Etang) .

Le projet de modification n°1 du PLU a fait l'objet d'une enquête publique du 28 mars au 29 avril 2011. Les personnes associées ayant été consultées, le commissaire enquêteur émet un avis **FAVORABLE** à ce projet tel qu'il a été présenté à l'enquête, en l'assortissant des recommandations suivantes :

- Donner une suite favorable à une requête de modification d'une partie du secteur Uhb2 en Uhb1, dont le projet de nouveau règlement n'est pas adapté pour la configuration des parcelles (longues et étroites) et ne contribue pas à la densification souhaitée.

# COMMUNE DE TOSSE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2011

Page 2 sur 3

- Tirer le plan de zonage d'abord révisé simplement, puis modifié simplement sur un fond de carte à jour.
- Faire coïncider les limites internes des zones Uhb1 et Uhb2 avec des limites parcellaires, pour faciliter la lecture et ne pas créer des délaissés inconstructibles
- Exclure du champ d'application du règlement des clôtures mitoyennes des propriétés afin de ne pas en limiter la hauteur à 1,40 m ou porter celle-ci à 1,80m,
- Remanier le préambule du chapitre I, du titre II – dispositions applicables à la zone AUh, après : « elle comprend : un secteur AUh1 et un secteur AUh2 » alors qu'il existe des secteurs AUh1, AUh2, AUh3, AUh4, AUh5, AUh6 et AUh7.

La commune a répondu aux observations du commissaire enquêteur, notamment par la rectification des limites entre Uhb1 et Uhb2 pour les parcelles : 53p, 111, 112, 178p, 180p, 239p, 240, 371p, 418p, 419p, 476, 477, 478, 479 et 512p ; et la modification de l'élévation de la hauteur maximale des clôtures sur limite séparative qui sera portée de 1,40m à 1,80m.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de modification n°1 du PLU de Tosse.

### 1.2. Révision simplifiée n°1 du PLU

Le projet de révision simplifiée du PLU en vue de créer un nouvel aménagement routier pour sécuriser la circulation routière et améliorer la fluidité du trafic à l'entrée Sud-Ouest du village, en venant de SEIGNOSSE par la RD 652, nécessite de procéder au classement d'un secteur N en secteur Uh (2875m<sup>2</sup>) et à réduire la surface de l'espace boisé classé de ce secteur, de l'emprise nécessaire pour permettre l'aménagement routier (155m<sup>2</sup>). Cet aménagement constitue un projet d'intérêt général.

Le projet de révision simplifiée n°1 du PLU a fait l'objet d'une enquête publique du 28 mars au 29 avril 2011. Les personnes associées ayant été consultées, le commissaire enquêteur émet un avis **FAVORABLE** au projet de modification n°1 du PLU de TOSSE tel qu'il a été présenté à l'enquête, accompagné des recommandations suivantes :

- Procéder à une coupure de la trame de l'EBC (Sud/Nord) pour bien marquer l'intention de voirie entre le RD 652 et la zone AUh5, sur le document graphique,
- Agrandir l'emprise de l'aménagement routier sur le plan 2.2. de l'orientation d'aménagement des extensions sud-ouest du bourg,
- Rectifier l'incohérence des chiffres de surface concernée pages 11 et 17 ou l'expliquer .

La commune a répondu aux observations du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de révision simplifiée n°1 du PLU de Tosse.

### 2. Achats de terrains

Monsieur le Maire présente le projet d'achat d'un terrain par la commune sur le lotissement « La Plaine du Hazan » à Monsieur Jean-Pierre BIREMON. Il s'agit d'un terrain situé dans le lot n°1 d'une superficie de 3 397 m<sup>2</sup> au prix de 35 €/m<sup>2</sup>, soit un montant de 118 895 €. Ce terrain sera utilisé pour la réalisation de logements sociaux.

Monsieur le Maire présente l'acquisition de la parcelle AB 52 auprès de Monsieur Robert GOALARD. Il s'agit d'une parcelle située derrière la poste, d'une superficie de 1 700 m<sup>2</sup> pour un montant de 2 000 €. Cette parcelle inscrite comme emplacement réservé n°1 dans le PLU sera destinée à l'implantation d'un parking et la réalisation d'un espace vert en bordure du ruisseau de Lesguis. Préalablement à ces travaux, il sera étudié la possibilité de déplacement d'une portion du réseau d'eaux usées afin de limiter les pertes de charge et de l'éloigner du ruisseau.

### 3. Divers

- MACS demande de nous soumettre pour approbation, la convention suivante :
  - Pôle culinaire de MACS – Fixation des modalités portant versement par la commune de Tosse à MACS du montant des repas produits par le pôle culinaire pour l'accueil de loisirs sans hébergement de Tosse - SaubionCette convention est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal
- MACS demande de nous soumettre pour approbation le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de la compétence production culinaire. Ce rapport concerne :
  - La création et la gestion d'une unité de production culinaire pour assurer le service de restauration collective, sociale en particulier le portage à domicile des repas, médico-sociale, administrative, scolaire et extra-scolaire.Cette convention est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal
- Présentation d'un projet de remplacement du tracteur tondeuse JOHN-DEERE, par un KUBOTA type F2880. Il s'agit d'une tondeuse auto-portée, avec moteur diesel 3 cylindres de 1 123 cm<sup>3</sup>, d'une puissance de 28 cv, disposant d'une coupe frontale d'une largeur de 1,52 m. Ce matériel peut être vendu conforme au code de la route, donc avec un certificat d'immatriculation et équipement spécifique pour la circulation sur voirie ouverte à la circulation. Les communes environnantes disposant de ce matériel sont pleinement satisfaites pour son usage, sa simplicité et sa robustesse.



# COMMUNE DE TOSSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 MAI 2011

*Page 3 sur 3*

Une première offre de prix, nous propose ce matériel à 14 800 € et une reprise du JOHN-DEERE à 3 500 €. Des demandes de devis complémentaires seront faites rapidement.

- La salle des sports sera prêté pour un spectacle de fin d'année d'une école de guitare

**La prochaine réunion du conseil est programmée le 17 juin 2011 à 19h00**

La séance est clôturée à 20 h 30